

Type d'intervention

Postulat (art. 32 RCG)

1<sup>er</sup> signataire

De Gol Killian

Cosignataires



*Signatures des cosignataires*

Dépôt au nom d'un groupe

Les Vert.e.s / Fauquet Lucie

Dépôt au nom d'une commission



*Signature du Chef(fe) de groupe*

*Signature du Président*

## Titre

### **Clarification de l'utilisation agricole actuelle de la zone Enclos-Charbonnière**

#### **Texte de l'intervention**

Les terres cultivables ne cessent de reculer face aux surfaces construites. Dans la plaine du Rhône, leur disparition est trois fois supérieure à celle observée au niveau national. A ce rythme, notre plaine deviendra une zone entièrement bâtie d'ici un siècle. (<https://www.vs.ch/web/sca/protection-sols-agricoles>)

En plus de leur mission première et fondamentale de production alimentaire, ces terres remplissent de nombreux services écosystémiques pour notre région. Elles participent notamment à la préservation de la biodiversité en y consacrant une partie de leurs surfaces, atténuent l'impact du réchauffement climatique par le stockage du carbone et contribuent à l'aspect paysager. (<https://www.vs.ch/web/sen/sol-agricole>)

Bien que le Conseil municipal prétende que le projet de RSIC n'entraîne aucune perte nette de terres agricoles au profit de zones d'activités économiques et qu'au contraire, des surfaces d'assolement supplémentaires viendront compenser et renforcer l'assise agricole du territoire (réponse à l'interpellation "Réflexion de fond sur la zone Raffinerie–Enclos–Charbonnière" du 6 octobre 2025), notre groupe est persuadé que le changement voulu constitue un pas supplémentaire de l'urbanisation incessante de notre canton, plaçant toujours plus l'agriculture au second plan.

La zone Enclos-Charbonnière possède des terres excellentes à cultiver et à travailler car très sablonneuses. Elle représente également une zone de détente, de balade et de sport, avec sa proximité immédiate aux berges du Rhône, appréciée des marcheurs, coureurs et cyclistes de notre commune et de notre région.

Notre groupe estime que l'état de la situation, tant du point de vue agricole qu'environnemental, exige une réévaluation de nos choix territoriaux, réalisés il y a des décennies, à une époque où la notion de dérèglement climatique restait encore très abstraite, où les limites planétaires étaient à peine conceptualisées et où l'urbanisation était beaucoup plus faible.

## Conclusion

Les postulants demandent au Conseil municipal de clarifier, par le biais d'une étude, l'utilisation agricole de la zone Enclos-Charbonnière, propriété communale, en l'état actuel et de quantifier les revenus potentiels que la commune perçoit.

Collombey-Muraz, le 02.03.2026

1<sup>er</sup> signataire :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, diagonal strokes.